

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.01.2023	9h00	23.318	DFS
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Olivier Beroud**

**Titre : Les nouvelles dispositions de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN)**

**Contenu :**

Le 25 janvier dernier, les médias nous apprenaient que le Conseil synodal de l'EREN n'autoriserait désormais plus que les cérémonies chrétiennes dans ses lieux de culte. De ce fait, les cérémonies laïques y seront dorénavant interdites.

- Quelle est l'appréciation du Conseil d'État quant à cette nouvelle situation ?
- Le Conseil d'État peut-il confirmer que l'EREN touche des subventions cantonales ?
- Si oui, le Conseil d'État entend-il réduire les subventions allouées à cette dernière ?

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Olivier Beroud

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :